



COMMUNE DE  
SIGNY-AVENEX

**PREAVIS MUNICIPAL**

**No 04/2022**

**AU CONSEIL GENERAL**

**Concernant**

**Les comptes 2021**

**DELEGUE MUNICIPAL : M. Yves DALEBROUX**

Madame le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 2 mai 2022, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2021. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 4'777'423.14 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 6'992.19 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve pour un montant de CHF 434'459.06 et prélèvement des fonds de réserve pour un montant de CHF 123'676.-, dont CHF 100'062.- pour débiteurs impôts douteux. Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de recettes de CHF 2'062.-.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- La gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget. L'impact négatif redouté en 2021 dû à la pandémie de la Covid-19 ne s'est finalement pas produit.
- Les revenus d'impôts des personnes physiques sont supérieurs, aussi bien par rapport au budget : plus CHF 54'970.23 que par rapport aux comptes 2020 : plus CHF 214'662.61. À la suite de l'abandon rétroactivement d'une exonération fiscale subi par un gros contribuable, les revenus d'impôts des personnes morales sont nettement au-dessus aux prévisions budgétaires de CHF 571'065.55 et aux comptes 2020 de CHF 146'200.50.
- Des entrées d'impôts conjoncturelles (droits de mutation et gains immobiliers) de CHF 249'845.65 contre un budget de CHF 10'000.- estimé toujours très prudemment par la municipalité.
- Le règlement d'un recours fiscal a permis la libération d'une provision pour débiteurs d'impôts douteux de CHF 100'062.-.
- Les factures cantonales (péréquation, facture sociale, police) ont continué la tendance haussière amorcée depuis plusieurs années déjà : plus CHF 508'554.- par rapport au budget initial reçu par le Canton, dont 70 % attribuable à la facture sociale. Par rapport aux comptes 2020, la hausse est de CHF 281'975.-.
- Le réaménagement du tronçon routier RC19, est encore dans sa phase d'étude et seul CHF 16'886.85, correspondant à la part Signy des honoraires d'ingénieurs, nous en été facturée par le Canton. L'entier de ce montant a été prélevé sur la réserve y relative.

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

**LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX**

Vu le préavis municipal 04/2022– concernant les comptes 2021

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

D'accepter le préavis no 04/2022 – concernant les comptes 2021 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

Y. DALEBRONNE M. Bardel



Signy, le 2 mai 2022